

PLAINE DE VACANCES
ADMINISTRATION COMMUNALE DE PONT-A-CELLES



- DOSSIER 2022 – Ramassage par le bus

Ce dossier est valable pour les plaines de vacances de printemps et d'été 2022.

Rem. : Si ce document n'est pas complété correctement, l'enfant ne pourra pas monter dans le car de convoiage. Il est impératif que tout changement (ex : adresse, santé, travail, tél...) intervenu entre deux périodes d'activités soit signalé aux responsables de la plaine.

- document à l'usage de la convoyeuse -

À COMPLÉTER UNIQUEMENT SI VOTRE ENFANT RETOURNE AVEC LE BUS COMMUNAL

L'ENFANT & L'ARRÊT

Nom :	
Prénom :	
Arrêt auquel l'enfant doit être pris le matin : (cf. horaire du bus communal)	
Arrêt auquel l'enfant doit être déposé le soir : (cf. horaire du bus communal)	

LA PERSONNE QUI REPREND L'ENFANT À L'ARRÊT

Nom :	
Prénom :	
Numéros de téléphone :	
Adresse :	

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Contact en cas d'absence, de soucis (autre que la personne qui reprend l'enfant à l'arrêt) :	
L'enfant souffre-t-il du mal de route ?	

INFORMATIONS & COMMUNICATIONS

Le bus est susceptible d'arriver un peu à l'avance ou un peu en retard (vu les nombreux problèmes de circulation qu'il peut rencontrer), nous vous demandons dès lors d'être présents 10 minutes avant l'heure prévue et d'être patients en cas de retard. De plus, pour la sécurité de votre enfant, nous vous prions d'être à l'arrêt pour accompagner votre enfant le matin et pour l'accueillir le soir.

Si exceptionnellement votre enfant ne retourne pas avec le bus communal, veuillez nous le communiquer par écrit le matin.

Si votre enfant reprend le bus communal de manière irrégulière, veuillez nous en informer par écrit en début de semaine.